

Relevé de conclusions de l'entrevue avec Christian Chazal, directeur du CROUS de Strasbourg

L'entrevue s'est déroulée le mercredi 4 mai à 11h20 et a duré une heure. Une dizaine de responsables associatifs, syndicaux et politiques devaient constituer la délégation. Le directeur du CROUS, malgré notre insistance, n'a accepté de recevoir que cinq personnes représentant les organisations suivantes : l'UNEF, SUD Etudiants, l'UDEES, la CGT et le SNESup de l'UdS. Le directeur nous reçoit entouré de la directrice adjointe du CROUS et de la directrice de la cité Paul-Appell.

Nous commençons par protester contre le refus de recevoir la délégation dans son entier. Le directeur maintient sa position. Lecture lui est faite de la Lettre ouverte signée par 21 organisations. Des compléments et explications diverses sont apportés par les membres de la délégation qui insistent particulièrement sur trois points :

- incompréhension face à l'autorisation donnée aux forces de l'ordre de pénétrer dans la cité Paul-Appell pour procéder à l'arrestation de Widad Belatel;
- protestation contre l'aide apportée par la directrice de la Cité Paul-Appel aux forces de l'ordre ;
- contradiction de l'attitude du CROUS avec la politique de soutien de l'UdS à ses étudiants étrangers.

De la réponse apportée par le directeur du Crous, on peut retenir les points suivants :

- la directrice de la cité universitaire a agi sous son autorité et c'est donc bien lui-même qui a donné l'autorisation à la Police de l'Air et des Frontières de pénétrer dans la cité ;
- le directeur dit à plusieurs reprises qu'il n'a pas vocation à s'opposer à la loi, qu'il agi en haut fonctionnaire respectueux du droit mais qu'il ne dénoncera jamais des étudiants en situation irrégulière ;
- il reproche aux diverses organisations de s'en prendre à lui au lieu de protester contre la préfecture qui est avec l'Etat le responsable des politiques actuelles.

A la demande qui lui est faite de prendre l'engagement de ne plus autoriser l'entrée des forces de l'ordre dans les cités universitaires, il nous répond par la négative. En définitive il nous apparaît que le directeur du CROUS reste pris dans une contradiction dont il semble assumer les conséquences : d'une part il dit ne pas pouvoir entraver l'action de la force publique ; d'autre part il admet que la force publique ne peut pénétrer dans les cités universitaires qu'avec son autorisation.

Pascal Maillard
Secrétaire académique du SNESup-FSU

NB : Ce relevé de conclusions est personnel et n'engage que son rédacteur.